

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du vendredi 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, DORDE Maeva

Absents représentés : ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande

Absents excusés : LUPOTTO Gérard, DOTTAIN Laurence

Absents : BEUGNIET Pierre, LACOUT Philippe

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 10 09

Objet :
Décision modificative n°2 budget principal M57

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants en matière budgétaire pour le budget principal M57 de la commune :

1-En section de fonctionnement :

En dépenses :

-Au chapitre 011 (charges à caractère général) : il faut prendre en compte des dépenses non prévues liées à la gestion directe des spectacles de l'Escale par la commune (+ 58 000 €). Les recettes seront équivalentes (dépenses remboursées par la CCPP). Également, il convient de prendre le coût de remise en état de la pompe à chaleur école (+ 9 000 €), non prévu dans le budget principal.

Malgré ces dépenses non prévues, il est proposé de prévoir + 25 000 € sur ce chapitre.

- Au chapitre 012 (personnel), le besoin complémentaire est estimé à 101 000 €, principalement parce que l'estimation des contrats de groupe mutuelles et prévoyance aurait dû être abondé de 63 000 € supplémentaires. D'autres dépenses supplémentaires doivent également être prévues notamment pour les remplacements au service travaux et voirie (+ 19 000 €) et le renforcement du service de l'école (+ 12 000 €)

AR Prefecture

006-210600573-20251024-281009-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : *30/10/2025*

- Au chapitre 67 (charges spécifiques), il est nécessaire de prévoir un peu plus pour prendre en compte la décision prise par le conseil municipal d'annuler une redevance taxi par solidarité

-Au chapitre 023 (virement section investissement), il faut prévoir une diminution du virement à la section d'investissement pour équilibrer la section fonctionnement, soit - 69 500 €.

En recettes

- Au chapitre 74 (dotation et participation), il convient de prévoir le remboursement par la CCPP des frais de spectacles avancés par la commune soit + 58 000 €.

2-En section d'investissement :

En dépenses :

- Au chapitre 23 sur l'opération 1915 Verdun, il convient de retirer les 3 150 000 €, compte tenu de la décision du conseil municipal de ne plus assurer la maîtrise d'ouvrage et de vendre la parcelle de terrain à l'entreprise qui portera le projet.

En recettes

- Au chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement), il faut prendre en compte la diminution du virement de la section fonctionnement à la section d'investissement, soit -69 500 €.

- Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), il faut prendre en compte le moindre besoin de financement du fait de l'opération Verdun et d'un montant de ventes immobilières plus important que prévu soit – 3 322 000 € au total.

- Au chapitre 024 (produits de cessions d'immobilisations), il convient de prendre en compte la transformation de 2 dations en ventes suite aux décisions prises par le conseil municipal, ainsi que la vente d'un autre bien non prévue initialement, soit + 241 500 €.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *30/10/2025*

AR Prefecture

006-210600573-20251024-251009-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

- Adopte la décision modificative du budget principal tel que présenté ci-dessous :

- En section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
Dépenses					
Chapitre 011	611	Contrats et prestations de services	95 000 €	+ 25 000 €	110 000 €
Chapitre 012	6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	440 000 €	+ 63 000 €	503 000 €
Chapitre 012	6413	Rémunerations personnels non titulaires	330 000 €	+33 500 €	359 500 €
Chapitre 012	6470	Autres charges sociales	4 000 €	+ 5 000 €	9 000 €
Chapitre 67	673	Titres annulés	700 €	+ 1000 €	1 700 €
Chapitre 023		Virement à la section d'investissement	243 412 €	- 69 500 €	173 912 €
Total dépenses				+ 58 000 €	
Recettes					
Chapitre 74	74751	GFP de rattachement	0 €	+ 58 000 €	58 000 €
Total recettes				+ 58 000 €	

- En section d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
Dépenses					
Chapitre 23 (opération 1915)	231-1915	Verdun	3 150 000 €	-3 150 000 €	0 €
Total dépenses				-3 150 000 €	
Recettes					
Chapitre 16 (Opér. 1905)	1641-1905	Emprunt et dettes (acquisit. terrains)	320 000 €	-172 000 €	148 000 €
Chapitre 16 (Opér. 1915)	1641-1915	Emprunts et dettes (Verdun)	3 150 000 €	-3 150 000 €	0 €
Chapitre 021		Virement à la section d'investissement	243 412 €	-69 500 €	173 912 €
Chapitre 024		Produit des cessions d'immobilisations	100 000 €	+241 500 €	341 500 €
Total recettes				-3 150 000 €	

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : *30/10/2025*

AR Préfecture

006-210600573-20251024-28109-DE
B3
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

-Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents afférents

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 18

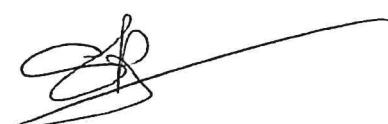
Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, NITART France, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre ; ROMERO Muriel, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, SIMON Raphael, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande, DORDE Maeva

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 30/10/2025

AR Prefecture

006-210600573-20251024-281009-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025